



adapei 33

Année 2024

CE N° 1939

29/08/2024

Etablissement :
MAS de Biganos

Poste disponible au :
immédiatement

- CDI Tps complet
- CDD Tps complet
- CDI Tps partiel
- CDD Tps partiel

ETP 0.13

Nos avantages !

- Association parentale
- Equipes expertes et engagées
- Convention collective 1966
- Congés supplémentaires
- Plan de formation volontaire et ambitieux
- Application du Ségur pour les équipes éducatives
- Dispositif de prévoyance confortable
- CSE dynamique

Envoyer
Lettre de motivation et CV

marion.waterlot@adapei33.com



Ensemble, construisons demain

Poste à pourvoir

Médecin généraliste

Dans le respect des règles de déontologie et du secret professionnel, le médecin généraliste assure la coordination des soins, contribue à l'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins et promeut plus globalement l'accès à la santé.

Il réalise en cas de besoin des actes de soins à visée préventive, curative ou palliative.

Dans le cadre des projets associatif et d'établissement, il participe à la mise en œuvre du projet de soins de l'établissement et collabore avec les équipes pluridisciplinaires.

Il intègre les valeurs de l'Association notamment en termes de respect de la personne et son projet de vie, et de partenariat avec les familles. Il prend en charge les personnes accompagnées dans leur globalité (habitudes, hygiène de vie, antécédents).

Missions :

1. Coordination des soins

- Assure la prise en charge médicale des personnes accompagnées : visite d'entrée, suivi régulier, participation aux réunions pluridisciplinaires selon les situations
- Est responsable de l'élaboration et du suivi du dossier médical des personnes accompagnées, le tient à jour avec les comptes rendus médicaux externes
- Peut réaliser si besoin des actes de soins curatifs, préventifs ou palliatifs
- Gère les hospitalisations : planification en amont, constitution du Dossier de Liaison d'Urgence (DLU), suivi post-hospitalisation, ...
- Assure une collaboration proche avec les médecins traitants, peut être le médecin traitant des personnes accompagnées dans certains cas
- Travaille en collaboration avec les partenaires extérieurs : secteur sanitaire, autres établissements du secteur, professionnels libéraux et tout acteur participant au parcours médical des personnes
- Assure la transmission du dossier médical à ses confrères ou aux représentants légaux qui en font la demande
- Reçoit les familles qui en font la demande
- Etablit les certificats médicaux nécessaires à la MDPH et à la CPAM
- Informe le personnel d'accompagnement sur la conduite à tenir en situation d'urgence (crises d'épilepsie, troubles de la déglutition, ...)

2. Amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins

- Participe au processus d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins, dans son élaboration, sa mise en œuvre et son application
- Participe au projet de santé de l'établissement, conseille le directeur
- Participe à la prévention et à la promotion de la santé
- Elabore un protocole antidouleur
- Entretient le réseau de soins avec les partenaires extérieurs, établissements de santé et médecins spécialistes, pour faciliter les parcours de soin
- Contribue à la rédaction du projet de soins de l'établissement

Pré-requis : Titulaire d'un Diplôme d'Etat de docteur en médecine

Compétences :

- Bon niveau technique dans le domaine du handicap
- Capacité à exercer dans un cadre institutionnel
- Bonne connaissance des secteurs sanitaire et médico-social
- Connaissance des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM